## La réconciliation, c'est l'affaire de chacun.

Peu importe qui vous êtes et d'où vous venez, vous pouvez prendre des actions pacifiques et respectueuses pour rendre le Canada meilleur pour les enfants autochtones et leurs familles. Voici quelques façons d'aider.



## Le 14 février, ayez un cœur pour les enfants des Premières Nations

Les enfants des Premières Nations dans les réserves reçoivent moins de financement du gouvernement fédéral pour les services d'éducation, de protection de l'enfance et de santé que tous les autres enfants peuvent en recevoir des provinces et territoires.

La Journée Ayez de cœur rassemble les Canadiens pour s'assurer que enfants des Premières Nations vivant sur réserve disposent de services adéquats dont ils ont besoin pour grandir en sécurité au sein de leurs foyers, pour avoir une bonne éducation et pour être fiers de qui ils sont.



## Il y a plusieurs façons de célébrer la Journée Ayez un cœur :

- Joignez-vous à la célébration sur la colline parlementaire le 10 février. L'an dernier, plus de 400 étudiants se sont rassemblés sur la colline pour livrer 495 lettres!
- Envoyez une carte de Saint-Valentin ou une lettre d'appui à la Journée Ayez un cœur au Premier ministre et à votre député. En 2015, le Centre des étudiants autochtones de l'Université de Régina avait recueilli plus de 2 500 cartes de Saint-Valentin et lettres!
- Organisez une fête pour sensibiliser votre école ou votre communauté. Choisissez une journée qui convient à votre classe ou votre communauté pour mener jusqu'à la Saint-Valentin.
- Diffusez cette information à travers les médias sociaux comme Twitter, Facebook et YouTube. Utilisez le mot-clic #HaveaHeartDay.

Visitez le site **HaveaHeartDay.ca** pour envoyer une lettre, télécharger du matériel et commander des signets et des macarons!



## Audience au Tribunal canadien des droits de la personne

La Journée Ayez un coeur est inspirée par le cas de protection de l'enfance des Premières Nations et de la campagne « être témoin ».

La Société de soutien et l'Assemblée des Premières Nations sont en attente d'une décision historique du Tribunal canadien des droits de la personne concernant le financement inéquitable du gouvernement fédéral en matière de protection de l'enfance sur réserve.



La plainte initiale a été déposée devant la Commission canadienne des droits de la personne en 2007. Elle allègue que le financement inéquitable du gouvernement fédéral pour la protection de l'enfance sur réserve constitue une discrimination.

Après sept ans et trois tentatives échouées du Canada pour que la plainte ne soit pas être entendue, les arguments de clôture ont été entendus devant le Tribunal canadien des droits de la personne en octobre 2014 et la décision finale est attendue pour le début 2016.

Si la décision est favorable, cette cause marquera une première dans l'histoire canadienne, car il s'agirait de la première décision qui rendrait le gouvernement canadien responsable de discrimination envers les enfants des Premières Nations. La cause porte sur la protection de l'enfance mais elle créera un précédent légal important dans d'autres domaines tels que l'éducation, la santé, le logement et l'eau potable.

Nous vous invitons à vous inscrire comme témoin à la cause et à décider vous-même si le gouvernement fédéral traite les enfants des Premières Nations de façon équitable. Visitez **fnwitness.ca**.



Appuyez le **Rêve de Shannen** pour des écoles sécuritaires et confortables et une éducation équitable pour les enfants des Premières Nations.

Shannen Koostachin, une jeune activiste de la Première Nation d'Attawapiskat en Ontario, avait un rêve : des écoles sécuritaires et confortables et une éducation culturellement adaptée pour les enfants et les jeunes des Premières Nations.

Plusieurs écoles des Premières Nations reçoivent moins de financement par élève que les écoles provinciales et territoriales et ne reçoivent aucun financement pour des choses comme les bibliothèques, les ordinateurs, les langues ou les activités parascolaires. De nombreuses écoles n'offrent pas un environnement d'apprentissage sécuritaire et approprié et peuvent poser des problèmes de santé graves, comme la contamination par des moisissures, des niveaux élevés de dioxyde de carbone, des infestations de rongeurs, des eaux usées et l'insuffisance ou l'absence de chauffage.

Shannen a travaillé sans relâche pour tenter de convaincre le gouvernement fédéral de donner aux enfants des Premières Nations une éducation adéquate avant de décéder tragiquement dans un accident de la route à l'âge de 15 ans et ce, sans avoir pu réaliser son rêve. Mais son rêve s'est maintenant réalisé.

Le 22 juin 2012, le jour où Shannen aurait gradué, la construction d'une nouvelle école à Attawapiskat a été entamée. La nouvelle école a ouvert ses portes en août 2014.

Shannen demeure une jeune modèle pour les enfants autochtones et non autochtones ainsi que pour les jeunes qui continuent de porter son rêve pour des écoles sécuritaires et confortables pour tous les enfants des Premières Nations au Canada.

Shannen Koostachin, a youth education advocate from of the Attawapiskat First Nation in Ontario, had a dream: safe and comfy schools and culturally based education for First Nations children and youth.

Pour en savoir plus, visitez shannensdream.ca.



Les enfants sont prioritaires—appuyez le **Principe de Jordan** pour offrir un accès équitable aux les services gouvernementaux.

Jordan River Anderson était un enfant membre de la Première Nation de Norway House au Manitoba. Né avec des besoins médicaux complexes, Jordan a



passé plus de deux ans inutilement dans un hôpital alors que la province du Manitoba et le gouvernement fédéral se relançaient la balle à savoir qui devrait payer pour ses soins à domicile. Jordan est décédé à l'hôpital à l'âge de 5 ans, il n'a jamais pu passer une seule journée à la maison avec sa famille.

Les conflits concernant le paiement des services aux enfants des Premières Nations entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ne sont pas chose rare. Les enfants des Premières Nations doivent fréquemment attendre pour des services dont ils ont désespérément besoin ou encore, on leur refuse des services qui sont disponibles pour les autres enfants. Cela inclut les services en éducation, en santé, en services de garde, en loisirs, en culture et en langue.

Le Principe de Jordan s'assure que les enfants des Premières Nations reçoivent les soins et les services que dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Le Principe a été adopté à l'unanimité à la Chambre des Communes en 2007. Un important rapport publié en 2015 par l'Assemblée des Premières Nations, la Société canadienne de pédiatrie et l'UNICEF Canada démontre que la réponse du gouvernement actuelle se situe en-deçà de la vision du Principe de Jordan telle qu'avancée par les Premières Nations et adoptée à la Chambre des communes.

Un plaidoyer continu est nécessaire pour s'assurer que la mise en œuvre du Principe de Jordan soit une priorité du gouvernement et que les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux travaillent avec les communautés des Premières Nations et les provinces pour mettre pleinement en œuvre les protections qui placent les intérêts des enfants en priorité.

Pour en savoir davantage, visitez : **jordansprinciple.ca** 

